

Article 43 du Règlement

Que le gouvernement du Canada double immédiatement l'allocation d'unités de logement coopératif prévue pour la présente année financière et établisse, en consultation avec le mouvement coopératif, des objectifs réalistes pour les années à venir en vue de répondre au besoin réel et avéré de logements dans le secteur.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**LA POLOGNE—ON EXIGE LA LEVÉE DE LA LOI MARTIALE—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Jesse P. Flis (Parkdale-High Park): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour attirer l'attention des députés sur une affaire urgente. Il y a maintenant six mois que la loi martiale est en vigueur en Pologne et le président du Canadian Polish Congress présente aujourd'hui à Ottawa une pétition signée par plus de 40,000 Canadiens demandant que le gouvernement polonais lève la loi martiale, libère les Polonais internés et cesse de fouler aux pieds les droits de la personne. Aussi, je propose, appuyé par les députés de Brampton-Georgetown (M. McDerimid) et de Dauphin (M. Lewycky):

Que la Chambre exige que le gouvernement polonais lève la loi martiale sur-le-champ et libère les membres de Solidarité internés depuis l'imposition de la loi martiale et qu'elle exhorte le gouvernement polonais à reprendre les négociations avec les représentants de l'Église et de Solidarité afin de résoudre les problèmes économiques et politiques qui sévissent présentement en Pologne.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

● (1410)

L'OTAN**ON DEMANDE AU PREMIER MINISTRE DE FAIRE UNE
DÉCLARATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. J. M. Forrestall (Dartmouth-Halifax-Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement pour une affaire assez urgente sur laquelle je voudrais attirer l'attention du premier ministre (M. Trudeau). A un moment où l'OTAN éprouve des tensions internes pénibles et pressantes, alors qu'elle devrait se pencher sur d'authentiques problèmes, le premier ministre ne devrait pas s'étonner si les

Canadiens ne vont pas se contenter de froncer les sourcils en constatant qu'il déforme la position des États-Unis sur les systèmes IRN et les fusées START. La tension qui existe entre les membres de l'organisation sur les affaires qui opposent l'Est et l'Ouest, notre propre contribution à l'OTAN et, bien sûr, les forces canadiennes de défense conventionnelle sont toutes des questions que le gouvernement a passées sous silence ces dernières années. L'urgence et la gravité de ces questions et d'autres connexes nous obligent à en débattre de façon tout aussi urgente et sérieuse. Je propose, appuyé par le député de Halifax-Ouest (M. Crosby):

Que la Chambre prie le premier ministre de faire une déclaration anticipée devant la Chambre et qu'elle s'emploie à renvoyer le texte de cette déclaration au comité permanent des affaires extérieures et de la défense nationale, le chargeant de l'étudier et de présenter son rapport à la Chambre dans les plus brefs délais.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE**LE 41^E ANNIVERSAIRE DE LA DÉPORTATION DES HABITANTS DES
ÉTATS BALTES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. John McDerimid (Brampton-Georgetown): Madame le Président, c'est aujourd'hui le 41^e anniversaire de la déportation en Sibérie de milliers d'Estoniens, de Lettons et de Lituanais par les forces soviétiques d'occupation en 1941. Pour commémorer ce jour, je propose, appuyé par le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon):

Que la Chambre réaffirme son engagement à promouvoir les objectifs de la Déclaration universelle des droits de l'homme et exprime son appréhension devant l'aggression soviétique persistante dans le monde actuel.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**LE LIBAN—LA SÉCURITÉ DES CITOYENS CANADIENS—RECOURS
À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Madame le Président, à cause de la situation critique qui existe au Liban, surtout à Beyrouth, et parce qu'on a annoncé la semaine dernière que le personnel de l'ambassade canadienne resterait à Beyrouth, je propose, appuyé par le député de Grey-Simcoe (M. Mitges):